



Communiqué de presse

Mise en demeure de Booking.com : le GHR salue une décision attendue et nécessaire

Le Groupement des Hôtels & Restaurations de France (GHR) prend acte avec satisfaction de l'injonction rendue publique par la DGCCRF à l'encontre de Booking.com. Cette mise en demeure exige de la plateforme qu'elle révise ses Conditions Générales de Prestation (CGP) pour se mettre en conformité avec le règlement européen P2B et le Code de commerce français, au plus tard le 31 décembre 2025.

La DGCCRF constate notamment que certaines clauses contractuelles sont manifestement déséquilibrées au détriment des hôteliers français, entravant leur liberté commerciale et tarifaire. Elle rappelle également les obligations des plateformes en matière de transparence, de préavis, de clarté des CGP et de conditions de suspension des comptes.

Une alerte portée par les professionnels, relayée par le GHR

Cette décision n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'un travail de fond, mené en étroite collaboration avec les professionnels du secteur. Depuis plusieurs années, les adhérents du GHR font remonter de nombreuses alertes et témoignages sur les pratiques contractuelles problématiques de Booking.com. et d'autres plateformes. Le GHR a pris soin de centraliser et de transmettre ces éléments aux autorités compétentes, dont la DGCCRF.

La commission numérique du GHR qui suit ce dossier au quotidien témoigne : « *Ce n'est pas une victoire contre une plateforme, mais une avancée pour la loyauté des relations commerciales. Nous avons choisi la voie institutionnelle et collective, plutôt que l'affrontement. Cette décision démontre que cette stratégie porte ses fruits.* »

Pour un meilleur équilibre entre acteurs

Le GHR continuera à suivre de près la mise en œuvre des engagements pris par Booking.com. Le secteur attend des actes concrets : réécriture des clauses, transparence sur les algorithmes, respect du dialogue avec les établissements.

Le GHR invite également les autres plateformes à tirer les enseignements de cette décision et à engager, sans attendre, une mise en conformité proactive.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtels & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.

CONTACT PRESSE - GHR - Groupement des Hôtels & Restaurations de France

Franck Trouet - f.trouet@ghr.fr / 06 73 86 66 65